

Lyon, le 19 mai 2016

Monsieur Pierre-Jean Rochette  
Maire et conseiller départemental  
Place de l'Hôtel de Ville  
42130 Boën sur Lignon

Monsieur le maire,

Les medias locaux se sont récemment fait l'écho du mauvais état de l'infrastructure de la ligne ferroviaire Saint-Etienne Montbrison Thiers Clermont-Ferrand et des craintes quant aux perspectives de poursuite de l'exploitation ferroviaire sur la section entre Thiers et Montbrison.

Je souhaite, par la présente, vous apporter les dernières informations sur la situation de cette ligne.

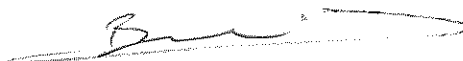
Je tiens à préciser que les difficultés rencontrées ne concernent que le segment le moins fréquenté de la ligne, entre Thiers et Montbrison. La ligne du péri-urbain clermontois vers Thiers et la ligne du péri-urbain stéphanois jusqu'à Montbrison ne sont pas concernées par ces difficultés liées à l'état de l'infrastructure. Comme vous le savez, cette ligne est ancienne et traverse un relief accidenté, notamment entre Thiers, Noirétable et Boën, avec de nombreux ouvrages d'arts.

Nos experts ont réalisé un diagnostic de l'état du réseau régional et celui-ci confirme nos craintes. L'état de la voie entre Thiers et Montbrison s'est dégradé plus rapidement que prévu sur plusieurs segments et nous ne sommes plus en capacité d'assurer la sécurité des circulations en cas de fortes chaleurs, malgré les ralentissements d'ores et déjà opérés à 60km/h. La dilatation des rails pourrait provoquer une déformation de la voie car le système d'attache n'est plus assez robuste. Afin de prévenir tout risque de déraillement par sur-écartement des rails, nous avons décidé, au titre du principe de précaution, d'interrompre la circulation ferroviaire pendant la saison chaude, c'est-à-dire de début juin à début septembre entre Thiers et Montbrison.

Le Vice-Président Transport de la Région Auvergne Rhône-Alpes nous a demandé d'examiner, dans le respect des règles de sécurité, la possibilité de maintenir la circulation des trains entre Montbrison et Boën. Après analyse technique complémentaire, nous avons accepté ce maintien avec prise de mesures quotidiennes de la température du rail. Si des dépassements inacceptables étaient constatés, des mesures de sécurité seraient immédiatement prises passant par la mise en place d'une limitation de vitesse à 40 km/h et qui pourraient aller jusqu'à un arrêt des circulations.

Pour résumer, la suspension du service ferroviaire interviendra à partir du 30 mai pour la section Thiers Boën, et le 02 juillet pour la partie Boën-Montbrison. Un plan de transport adapté sera mis en place à chacune de ces échéances et une information des usagers sera diffusée par SNCF TER dans les prochains jours.

Avec la responsable territoriale TER, Madame Alexandra Autret [alexandra.autret@sncf.fr](mailto:alexandra.autret@sncf.fr) nous restons à votre disposition pour une rencontre afin de vous apporter des éclairages complémentaires que vous souhaiteriez.



Guillaume Bouvier

Directeur des relations extérieures, de la  
communication et de la concertation